



Demande d'hivernage

L'hivernage est organisé en accord avec le Conseil communal, sur demande écrite.

Toutes les demandes doivent être renouvelées chaque année et transmises à l'administration communale, **à partir du 1er septembre.**

Cette prestation est facturée selon *le Règlement fixant les taxes et autres locations du port*, disponible sur notre site internet.

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NPA/Lieu : _____

Téléphone/portable : _____

Mail : _____

Locataire de la place d'amarrage No _____

Immatriculation du bateau NE/ ____ _____

Vous demande l'autorisation d'hiverner mon bateau sur la place technique, pour la période allant du 15 octobre au 30 avril.

Lieu et date : _____

Signature : _____

LE FORMULAIRE EST A NOUS RETOURNER PAR MAIL OU PAR COURRIER :

Commune de Cortaillod
Service des locations communales
Chemin des Draizes 2
2016 Cortaillod
locations.cortaillod@ne.ch

A compléter par la Commune :
Transmis SA
Confirmé CC
Facturé